

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 8 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour, la note de synthèse et ses annexes ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 juillet 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 2 juillet 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Nathalie BOUILLARD à Florence DUQUESNE
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT

Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés :

Nathalie COLLIBEAUX
Flavien DELÊTRE

Jean ELISABETH
Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240708-24_06585-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2024-069 - Décision modificative N° 1 : budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission Affaires Générales et Finances en date du 26 juin 2024,

Considérant que le montant de la redevance à verser à l'Agence de l'Eau a été notifié après le vote du budget primitif, aussi il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires comme suit :

Section d'investissement				
Fonction	Article	Opération	Intitulé	Montant
Dépenses				
<i>chapitre 014 - atténuations de produits</i>				
	706129		reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 823,00 €
<i>chapitre 011 - charges à caractère général</i>				
	618		divers	-1 823,00 €
Total				0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** l'ajustement des crédits ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 juillet 2024

Le Maire, Valérie DESQUESNE

